VIVRE A MAINZAC

N°22 - Janvier 2019

Page	**1**	Le mot du Maire
Pages	**2 à 8**	Comptes rendus du conseil municipal 2018
Pages	**9 à 10**	Le mot du Mainzacois – Michèle Mercier
Page	**11**	Lundi de Pentecôte- Journée annuelle de solidarité – *Michèle Mercier*
Page	**12**	29 juillet à Mainzac – *Michèle Mercier*
Page	**13**	La constitution Française – *Michèle Mercier*
Pages	**14 à 16**	Les Présidents de la Républiques – *Michèle Mercier*
Pages	**17 à 18**	Le mot du Mainzacois – Jean Pierre Boutaudon
Page	**19**	*INFORMATION – CDC – MSAP*
Page	**20**	Informations : COLLECTES DE SANG 2019 – COMMUNICATION PAR SMS
Page	**21**	CALENDRIERS CALITOM 2019 (SACS JAUNES + SACS NOIRS)
Page	**22**	Photos diverses

Mes chers amis,

C'est toujours avec plaisir que je m'attelle à la réalisation de ce petit mot clôturant le lourd travail pour la réalisation de ce journal, toujours avec l'aide de Michèle Mercier et la participation de M. Boutaudon… *merci à eux.*

L'année 2018 se termine sur une période difficile au niveau national avec une morosité générale, un pessimisme et un regard négatif sur toutes les actions du gouvernement. Si celui-ci mérite probablement d'être remis en place pour une partie de ces actions, on ne peut pas non plus lui attribuer toutes les problématiques de notre pays. La nation est aussi le reflet de nos propres contradictions. Nous devons aussi regarder notre pays tel qu'il est avec ses défauts, mais aussi ses avantages.
La France est un petit pays vivant dans un grand monde, la démocratie fonctionne relativement bien (le gouvernement n'est il pas élu par le peuple ? Il y a beaucoup de non-votants, mais faut-il encore aller voter avant de se plaindre !). La France est un pays ou il fait bon vivre malgré des difficultés et si on attend qu'un gouvernement (peu importe sa couleur politique) réponde à toutes les attentes et à tous les problèmes personnels de chacun, il faudra attendre longtemps. Nous avons tous de grandes idées au niveau national, mais dès qu'il faut les mettre en œuvre à son propre niveau, c'est déjà plus compliqué.
Le meilleur exemple n'est-il pas la transition écologique ? Nous souhaitons tous un monde plus écologique dans nos discours, mais dès que l'on veut mettre 2-3 éoliennes dans notre environnement, cela devient très compliqué, et là, chacun regarde son propre intérêt particulier, l'intérêt général n'est plus présent.
Je finirais ce premier paragraphe un peu politique sur ces quelques mots, nous sommes tous maîtres de ce que peut devenir notre nation, mais nous devons aussi regarder la réalité en face du monde dans lequel nous vivons et surtout regarder aussi tous les avantages et qualités de notre beau pays.

Sur ces quelques mots, je souhaite un peu plus d'optimistes dans cette nouvelle année. Au niveau local, la commune de Mainzac est une belle commune où il fait bon vivre, le bel article de la Charente Libre du mois de décembre à présenter quelques avantages à vivre dans un petit village comme le nôtre. Quand on regarde la télévision depuis quelques semaines, je suis très content de vivre ici !
La commune n'est probablement pas très riche au niveau financier, mais nous sommes riches par notre population. Sur 104 habitants au dernier recensement, 17 enfants de moins de 10ans, c'est une bonne chose. Au niveau des projets, il n'y a plus beaucoup de projets « d'envergure » sur la commune (nous n'en avons plus les moyens), il reste seulement les projets quotidiens de fonctionnement, la voirie, la gestion du territoire et des bâtiments. Quelques manifestations sont organisées sur la commune et vous êtes toujours présents.

Les vœux de la Mairie de ce début d'année avec environ 70 personnes d'inscrits (sur 104 habitants) est une belle réussite et même si la salle des fêtes est un peu petite pour accueillir tout ce monde, nous sommes contents d'avance de votre souhait de vous retrouver tous ensembles pour un moment convivial.

Je vous souhaite à tous, à votre famille et à vos proches une belle et heureuse année 2019.

Dominici Patrice, Maire de Mainzac

Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de madame PARAGE Solange délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 433.44		44.15		22 477.59
Opérations de l'exercice	67 803.39	72 728.00	9 565.59	6 795.67	77 368.98	79 523.67
TOTAUX	67 803.39	95 161.44	9 565.59	6 839.82	77 368.98	102 001.26
Résultat de clôture		27 358.05	2 725.77			24 632.28
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		24 632.28
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		14 100.74

Le maire se retire de la séance pour laisser le conseil voter le compte administratif 2017.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Délibération concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017 : 24 632,28 €

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Budget prévisionnel 2018

Monsieur le Maire site aux membres du Conseil Municipal les principaux travaux à prévoir au prochain budget :

- Changer la fosse septique pour les logements communaux.
- Réaliser des travaux sur la voirie qui ont été constatés par la Commission Voirie, qui s'est réunie le 24 février

ATD 16 Désignation des délégués

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués de l'ATD 16. Le Conseil Municipal décide d'élire les délégués suivants :

- Délégué Titulaire : Patrice DOMINICI Délégué Suppléant : Francis ROCHE

Taxes Ordures Ménagères

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de diviser en deux le montant dû pour la taxe des ordures ménagères du logement communal n°3 place de la mairie. Une partie est à la charge du locataire et l'autre à la charge de la commune pour les poubelles de la salle associative et de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Projet de délibération pour le RIFSEEP

Suite à la réunion du 8 décembre 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre un projet de délibération pour le Centre de Gestion concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Il propose au Conseil Municipal d'accorder aux agents communaux 300€ annuel pour l'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise).

Monsieur Gaillard Grégory et monsieur Roche Francis sortent de la salle pour laisser le Conseil Municipal délibérer :

Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 5 Contre :3 Abstention : 0 Refus : 0

Compte rendu du conseil municipal – **13 avril 2018**

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente le tableau d'évolution des taux d'imposition 2016-2022. Suite à la fusion des communautés de communes depuis le 1er janvier 2017, il y a un lissage des taux de la Communauté de Communes de toutes les communes sur six années (2017-2022).

Sur la commune de Mainzac, cela représente une baisse des différents taux. Il a été proposé en 2017 d'augmenter tous les ans les taux de la commune pour ajuster la somme des deux taux à Zéro d'augmentation. M. le Maire propose donc d'augmenter les taux suivant cette règle :

- Taxe d'habitation : 2,68% en 2017 Proposition 2018 : 3,09% (+1,1530% de variation)
- Taxe foncière Bati : 7,99% en 2017 Proposition 2018 : 9,11% (+1,1402% de variation)
- Taxe foncière non bâti : 26,27% en 2017 Proposition 2018 : 28,63% (+1,0898% de variation)

Evolution des produits fiscaux pour la commune :

Avec ses nouveaux taux, le produit fiscal de la commune passerait de 13 344€ en 2017 à un estimatif de 15 061€ en 2018

Vote : PRESENT = 9 POUR= 9 CONTRE = 0 Abs =0

TRAVAUX sur 2018

- Démoussage des toitures de l'Eglise : Devis BAYET = 462€ TTC – Validé par le conseil
- Réparation des dégâts des eaux Bâtiment Mairie
  - Revêtement mur complet salle du conseil + hall entrée
  - Revêtement plafond salle du conseil + hall entrée
  - Remplacement dalle plafond bureau secrétariat
  - Coût total chiffré à 4 858,80 € TTC (devis CERDAN) validé par expert assurance Pas de franchise – vétusté estimé à 50%

Proposition de l'expert-assurance

- Une 1ère somme de 2 814,00 € quel que soit les travaux de réparation
- Une 2ème somme d'environ 50% de 2044€ (soit 1022€) si travaux complets
- Total recette = environ 3836€ pour une dépense totale de 4858,80 €
- Résiduel pour la commune = environ 1022 €
- Dépenses + recettes en fonctionnement = pas de retour TVA

Le maire propose de réaliser les travaux en interne par le cantonnier sur l'hiver prochain ! Validé par le conseil Voirie :
En attendant l'année 2019 ou nous pourrons réaliser des travaux plus importants sur la voirie et obtenir une subvention FDAC, M. le Maire propose de réaliser seulement quelques travaux d'entretien et des petites réparations.

- Achat : seau d'enrobé à froid pour réparation des « petits trous »
- Gravier + réfection voirie (blanc) sur Labadias en commun avec la commune de Javerlhac : Validé par le conseil

Travaux réparation assainissement bâtiment communaux

Actuellement, la commune dispose d'un système d'assainissement de type « fosse toutes eaux »:

- Salle des fêtes (évier) + toilettes extérieures
- Deux logements
- Toutes les toitures vont sur la voirie

Problème avec l'évacuation de l'évier du logement du bas + machine à laver logement du bas = évacuation sur le domaine public = pas aux normes !
Environ deux vidanges par an = environ 2x90€ /an
Depuis octobre 2017, il y a un problème avec la fosse, nous réalisons une vidange tous les mois soit environ 5x90€ depuis le mois d'octobre 2017.
Suite à la venue de l'entreprise « Avenir Confort de Vouthon » début Mars, passage de caméra et vérification de l'installation, nous avons constaté que plusieurs canalisations sont cassées et/ou bouchées. La fosse est étanche !

Deux possibilités :

1- Changement intégral du système d'assainissement aux nouvelles normes

2x devis (Dubois + Lemardeley) pour un système « micro Station 5UH » en accord avec les services des contrôles d'assainissement de la SAUR = environ 9500€ TTC

2- Réparation du système actuel par l'entreprise « Avenir Confort » = environ 3 400€ TTC

Facturation passage des caméras,
Reprise des évacuations des deux logements et raccordement complet à la fosse toutes eaux. Remplacement du sanibroyeur (logement du bas) par un système de WC complet – plus performant + création d'une évacuation extérieure,
Raccordements évier du logement bas + machine à laver dans la fosse
Mme Verlhac aurait souhaité qu'il y ait trois devis. Le choix N°2 est favorisé
Validé par le conseil avec l'entreprise « Avenir Confort »

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITF 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2018 :

Section de fonctionnement : Dépenses de fonctionnement :	93 671,85 €
Recettes de fonctionnement :	93 671,85 €
Section d'investissement : Dépenses d'investissement :	19 939,62 €
Recettes d'investissement :	19 939,62 €

Vote : PRESENT = 9 POUR = 9 CONTRE = 0 Abs = 0

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Entreprise « Photosol »
Un projet de centrale photovoltaïque sur des parcelles de M. et Mme Verlhac sont à l'étude par l'entreprise Photosol. Une première présentation rapide a été présentée à M. le Maire et adjoints de la commune le 10 avril 2018.

1ère donnée du projet présentée par l'entreprise « Photosol » le 10/04/2018

- Environ 278 Ha de surfaces exploitables – peut être un peu moins…
- 22 MWc (MégaWatt Crête) de puissance installable
- 86 000 panneaux
- 1250 heures de productible/an
- Investissement d'environ 22 M€ par la société Photosol
- Aspect économique pour le territoire : environ 216 000€ /an de rentrée fiscal (CDC + Département)
- 2200 tonnes de CO2 économisées par an
- Equivalent de la consommation énergétique de 20 700 individus/ans soit environ la population de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord
- Raccordement au poste de Nontron ou Mareuil
- Environ 5 ans d'études et de diagnostic –

Il faudra un changement d'état des parcelles via le PLUI de la CDC.
L'entreprise PHOTOSOL souhaite un accord de principe pour poursuivre les études sur ce projet. Ce premier vote n'est en aucun cas un accord complet sur le projet, il faudra obtenir un dossier complet concernant ce projet avant tout vote définitif.

Vote : PRESENT = 8 POUR= 7 CONTRE = 0 Abs = 0

Pas de vote de Mme Verlhac, - M. Labiche ne participe pas au vote, car il a quitté le conseil municipal avant le vote (pour des raisons professionnelles).

INFORMATIONS DIVERSES

Don à la commune :
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Toussaint ne résidant pas à la commune, mais ayant une concession au cimetière de Mainzac souhaite participer aux manifestations qu'organise la commune en faisant un don de 300€ à la commune. - Merci à lui

Commune Nouvelle :
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une première réunion avec les maires concernant le regroupement de communes (Mainzac, Marthon, Feuillade, Grassac, St Germain de Montbron et Souffrignac). Le projet reste au stade de discussion il n'y a eu aucun engagement de fait à ce jour.

Réunion à programmer pour la manifestation du 29 juillet 2018 :
Prévoir une réunion avec les personnes concernées pour l'organisation de la manifestation.
Repas des aînés :
La date du repas des aînés est fixée le dimanche 13 mai 2018.
FPIC 2018 : proposition en fonction du nombre de prises

- Fond FPIC = 1 617 € au total
- Part commune = 712 €
- Part CDC = 905 €

Journée travail sur la commune avec volontaires :
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une journée avec toutes personnes volontaires pour réaliser des travaux sur la commune suivie d'un pique-nique.

Compte rendu du conseil municipal – **14 septembre 2018**

Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après la validation du Comité Technique du Centre de Gestion suite au projet de délibération du RIFSEEP présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 2 Mars 2018, il faut prendre une délibération.
Monsieur le Maire propose d'accorder l'IFSE pour un montant de 300 € à chaque agent communal une fois par an au mois de décembre. L'IFSE annule et remplace la prime IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission de Préfectures) que recevaient les agents en fin d'année.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Adhésion au service RGPD du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
Le *Maire* expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.. Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain. Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- D'autoriser le maire à désigner le Délégué, Monsieur Jean-Pierre MARTIN à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Assainissement logements communaux et toilettes publiques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que malgré des réparations faites par l'entreprise Avenir Confort (changement des drains) d'un montant de 3 370 €, l'assainissement qui dessert les logements communaux et les toilettes publiques fonctionne mieux, mais il faut toujours vidanger la fosse aussi souvent. La fosse étant petite, avant les travaux, il fallait vider celle-ci tous les mois. Les travaux ont permis deréparer les canalisations cassées et de remettre aux normes le reste de l'installation. Cependant, cela augmente les rejets dans celle-ci et donc, il faut maintenant vider la fosse tous les deux mois environ. C'est mieux, mais cela coûte toujours trop cher (environ 84€ / 2 mois)
Avant cette réparation, il avait été envisagé de revoir complètement l'assainissement permettant un système plus viable sur du long terme et bien meilleur en termes de fonctionnement. Monsieur le Maire précise queœprojet est en discussion depuis plus de 15 ans et qu'il aurait fallu le faire depuis longtemps, mais avait été repoussé pour un problème de coût et surtout en attendant la possibilité d'acheter un terrain à proximité. L'achat de ce terrain n'étant pas possible, il faut maintenant prendre une décision afin de régler ce problème définitivement.

Il a été réalisé deux devis pour une mise ne place d'un nouveau système (sur la petite parcelle du logement communale de Mme Delage) :

- Entreprise DUBOIS 9 096,00 € TTC
- Entreprise LEMARDELEY TP 9 532,92 € TTC

Les devis étant élevés, Monsieur le Maire a réalisé des demandes d'aides financières auprès de différents organismes afin d'obtenir quelques subventions.
Mise en attente de la décision suivant les réponses à ces aides.

Projet éolien Feuillade / Souffrignac

Suite au projet éolien de Feuillade et de Souffrignac, une enquête publique va se dérouler prochainement sur ces deux communes, et concerne l'ensemble des communes comprises dans un périmètre de 6 km autour du projet. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mainzac faisant partit du périmètre, que le Conseil devra lors d'une prochaine réunion délibérer pour donner un avis sur ce projet éolien. Il demande à tous les Conseillers de bien vouloir se renseigner sur ce projet afin d'émettre un avis "éclairé" lors du prochain conseil.
Il y a eu de nombreuses discutions et informations transmises sur le thème depuis 2 ans ainsi que des réunions publiques, Monsieur le Maire ne souhaite pas relancer le débat à nouveau lors du conseil. Il propose donc aux Conseillers de leur fournir les informations s'ils le souhaitent.

L'enquête publique se déroulera du 20 septembre 2018 au 22 octobre 2018.

Limitation de vitesse "La Ferrière"

Il a été demandé au service du département de réaliser une analyse des vitesses sur la départementale RD65 dans le village "La Ferrière". Monsieur le Maire présente le résultat de cette analyse. Cette départementaleest limitée à 80 Km/h depuis la dernière loi même dans le village. Les résultats d'analyse réalisées du 15/11/17 au 20/11/17 montrent que la vitesse moyenne pour un VL est de 47 Km/h (45 km/h le jour et 58 Km/h la nuit). Un seul excès de vitesse (> 90 Km/h) est enregistré sur la période. Le département propose de limiter la vitesse à 50 Km/h
Nous avons demandé deux devis pour commander 2 panneaux :

- Ets Lacroix Signalisation = 526,06 € TTC Ets Signalisation 16 = 428.52 € TTC

Depuis le passage à 80 Km/h et les vitesses enregistrées, le conseil estime que mettre uniquement des panneaux de signalisation à 50Km/h n'aura que très peu d'effet et refuse, pour le moment la mise en place de ces nouveaux panneaux. Monsieur le Maire précise qu'il aurait souhaité mettre plutôt des "dos-d'âne", car la voirie n'étant pas très large, il y a du danger principalement à la sortie du village (sens Mainzac - Souffrignac). Il va donc rediscuter avec le Département sur ce thème.

Phénomène de Grêle St Sornin / Vilhonneur

Suite à l'intempérie de grêle qui a touché violemment les villages de Vilhonneur et de St Sornin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire un don de 300 € à la Croix Rouge qui est en charge de reverser l'argent aux sinistrés. De plus, Monsieur le Maire remercie le cantonnier de la commune "Vincent ROCHE" qui a bien voulu aider ces collègues sur St Sornin dès le lendemain de l'orage. Monsieur le Maire précise que la commune de Mainzac a envoyé Monsieur ROCHE sur place sur 5 jours de travail, mais que celui-ci est aussi intervenu à titre personnel. Merci à lui.

Projet d'une commune nouvelle "Charras - Rougnac"

Les communes de Charras et de Rougnac ont décidé de se regrouper afin de créer une commune nouvelle. Les communes faisant partie de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord devront alors donner un avis sur le rattachement de la commune de Rougnac à la CDC. Le Maire avait mis cet avis au vote pour ce conseil, mais un article de la Charente Libre du même jour nous informe que le projet est repoussé.

et donc que l'avis du Conseil est inutile. Le Maire informe aussi le Conseil qu'il y a un manque réel d'information sur ce sujet que se soit par les communes concernées et aussi par la Communauté de Communes.

Questions diverses

- **Pigeons église :**

Devant le nombre croissant de pigeons qui rentre dans l'église malgré la fermeture partielle de la porte d'entrée. Monsieur le Maire propose de laisser la porte fermée continuellement. Il précise que l'Église est toujours ouverte aux visiteurs, mais la porte sera complètement "rabattue". Une affiche claire sera positionnée afin de demander aux visiteurs de refermer la porte derrière eux. Concernant les pigeons, un devis est en cours afin de faire venir des piégeurs. Au cas où cela ne suffirait pas, Monsieur le Maire envisage de prendre un "Arrêté Municipal autorisant la capture et la destruction de pigeons".

- **Frelons Asiatiques :**

Le Département a enlevé la subvention aux communes pour faire détruire les nids de frelons Asiatiques. Les communes ne financent plus la destruction des nids. Pourtant, les frelons sont toujours là et de plus en plus nombreux. La destruction d'un nid coûte 94 € à la charge du propriétaire.

- **Salon de coiffure à Charras**

Le salon de coiffure à Charras "Côté Look" va rouvrir le 1er octobre avec une nouvelle propriétaire, madame TRICARD Marjorie.

- **Médecin de Javerlhac** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le médecin de Javerlhac est parti et que la municipalité est en phase de recherche d'un nouveau praticien.

- **Bilan de la manifestation du Comité des Fêtes le 29 juillet** :

La manifestation "Vide Grenier + Marché Gourmand" du 29 juillet dernier organisée par le Comité des fêtes est une belle réussite. Peu de monde pour le vide-grenier, mais cela reste encourageant, car c'était la première sur Mainzac.

Compte rendu du conseil municipal – **26 octobre 2018**

INSCRIPTION SUR LE FICHIER PROTOCOLAIRE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Monsieur le Maire présente le tableau protocolaire du département de la Charente et propose aux conseillers de le remplir.

PROJET EOLIEN FEUILLADE-SOUFFRIGNAC

Conformément à l'article 12 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique concernant le parc éolien de Feuillade et Souffrignac, le Conseil Municipal de la commune est appelé à donner son avis à partir du 20 septembre 2018 jusqu'au 6 novembre 2018 inclus sur d'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de Feuillade et Souffrignac.

L'article 142 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales étendant aux communes de moins de 3 500 habitants l'obligation de fournir aux membres du Conseil Municipal une note explicative du projet avant toute délibération portant sur une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement (installation ICPE dont font partie les parcs éoliens).

Présentation de la note explicative « officielle » aux membres du Conseil Municipal (voir document joint).

Le maire présente quelques photos-montages transmises par la société ABO WIN depuis plusieurs lieux du territoire à différentes distances des éoliennes.

Plusieurs courriers et un photomontage transmis par une habitante de la commune ont fait réagir le Maire l'obligeant à y répondre.

Concernant la photomontage d'une vue des éoliennes à partir d'une prise de vue de la zone du « Rocher » à Mainzac, le Maire précise (avec schéma et explication géographique) que ce document est totalement faux et ne représente en rien la vérité et demande donc à l'intéressé de ne plus transmettre de faux-document à la population.

Concernant le courrier d'une famille de Mainzac sur d'éventuelles problématiques visuelle ou stroboscopique, il est précisé que la première habitation de Mainzac se trouvant à 1.500Km, la problématique visuelle est très subjective et l'effet stroboscopique sera totalement inexistant à cette distance.

À la suite de ces quelques explications, M. le Maire propose un vote pour avis à bulletin secret. A la question posée :

Êtes-vous POUR ou CONTRE le projet Eolien Feuillade – Souffrignac ?

Le résultat du vote est le suivant : Nombre de votants = 11

Vote POUR = 8 Vote CONTRE = 3 Abstention = 0

PRESENTATION DE DIFFERENTS TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Travaux sur le village de Labadias

Travaux de réfection de 170ml de la voie communale (en arrivant à Labadias), nous avons un seul devis arrivé à ce jour d'un montant d'environ 5 722€ TTC. M. le Maire est en attente de deux autres devis.

Chemin communal (limitrophe avec la commune de Javerlhac) passant le long d'une mare. Il est prévu de partager le travail et le coût avec la commune de Javerlhac, la mise en sécurité de la mare est organisée par Javerlhac et la voirie doit être refaite (en gravier blanc uniquement). Coût estimé environ 500 - 700 € HT par commune.

Travaux Eglise de Mainzac

Il y a actuellement un problème avec le lambris sous la voûte au milieu de l'Eglise probablement dû aux différents problèmes de toitures depuis de nombreuses années. M. le Maire précise qu'il y a toujours eu un problème au niveau de la toiture, il y a tous les ans un passage d'un professionnel pour remettre quelques tuiles qui glissent. Un devis avait été réalisé il y a 1 ou 2 ans donnant un coût d'environ 20 000€ pour refaire la toiture.
Un premier devis (1590€HT : entreprise BULTEAU Marc) est transmis dû en grande partie à la mise en place d'un échafaudage. Mme Verlhac demande un second devis. En attendant les travaux, M. le Maire propose de fermer l'Eglise. Un panneau d'information sera mis en place début novembre.
Problème avec le tableau de commandes cloches : Le tableau de commande datant de 1968, celui-ci est vieux. Il y a eu un problème fin d'octobre 2018, l'entreprise BODET est intervenue pour la réparation, mais il est précisé que cela ne devrait pas tenir longtemps. Un devis de remplacement est proposé (2 082 €TTC).

Travaux sur le village de la Ferrière :

Devant les problèmes d'inondations importantes l'année dernière au niveau du chemin du Gîte (village de la Ferrière), M. le Maire propose la mise en place d'un caniveau avec grille sur la voie communale afin d'améliorer l'écoulement des eaux provenant du terrain au-dessus. Cet écoulement enverrait l'eau sur le terrain de M. Sassier. Celui-ci a donné son accord.
Afin d'améliorer la sécurisation des deux entrées du village le long de la départementale, le Conseil ayant refusé la mise en place de panneau limitant la vitesse, il est proposé la mise en place de haie de ralentissement. Une étude est en cours avec le département.

Travaux de canalisation d'eau potable sur la D93 (Charras-Mainzac) : renouvellement d'environ 870m de canalisation.

PRESENTATION DU RAPPORT DU SIAEP 2017

Présentation du rapport par M. le Maire.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Présentation du rapport par M. le Maire et vote à l'unanimité des membres présents.

MISE EN PLACE D'UN REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Présentation par M. le Maire du nouveau dispositif de contrôle des listes électorales remplaçant la commission électorale. La liste électorale sera dorénavant mise à jour automatiquement en lien avec l'INSEE, une commission de contrôle est créée pour la vérification.

Les membres de cette commission sont :

1x conseiller municipal titulaire : Gervais Jean-Luc
1x conseiller municipal suppléant : Verlhac Brigitte
1x délégué administratif : Grégory Gaillard
1x délégué (tribunal de grande instance) : Charrière Amandine

INFORMATIONS DIVERSES

- Nouveau comptable : Xavier VEILLON, délibération pour l'attribution de l'indemnité. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité au taux de 100% par an.
- Information de la POSTE : nouveau dispositif disponible à l'Agence postale de Marthon pour une aide aux démarches administratives en ligne.
- Présentation de de la Ferme du Rocher (vente de lapins, volailles et chevreaux) et vente de bois de chauffage par Monsieur Marot Alexis.

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation par M. BLOT Nicolas du projet de courses d'endurances sur trois jours en 2019 : les 2-3-4 août 2019)
- Hausses des taxes sur les carburants : Devant la hausse très excessive du prix des carburants, M. le Maire informe les conseillers d'une manifestation le 17 novembre prochain.

Compte rendu du conseil municipal – **14 décembre 2018**

Travaux d'assainissement des bâtiments communaux

Après plusieurs discussions sur ce thème, une nouvelle présentation par M. le Maire de ce dossier qui date.
En effet, les normes ayant encore évolué, le Maire a organisé plusieurs réunions avec les services de la SAUR et de la Communauté de Communes qui sera bientôt en charge des dossiers d'assainissement, il a été convenu les éléments suivants :

La commune dispose :

- D'une salle municipale (limité à 48 personnes), ainsi que d'un secrétariat + toilette publique : Considéré commune 3 EH (Equivalent Habitant)
- 1x logement RDC : T3 : considéré comme un 3 EH
- 1x logement 2tage : T1 : considéré comme un 1 EH

Dans un premier temps, il a été envisagé donc une installation autonome 7EH. Une installation classique de ce type d'installation demande un espace assez grand, il a été envisagé d'utiliser une partie du parking de chaque côté du jardin, mais c'est assez compliqué, car les normes sont contraignantes. M. le Maire précise qu'il avait été envisagé depuis longtemps la possibilité d'acheter une parcelle à droite du bâtiment du Cantonnier, mais cela a toujours été refusé par le propriétaire sans l'achat de la maison allant avec. De plus, l'utilisation du « jardin des logements » n'était pas possible, car il y avait une cuve à Gaz. Cette cuve n'étant plus présente, nous pouvons maintenant utiliser cet espace réduit.

Au final, il est proposé de réaliser d'une fosse 6EH avec épandage de 16 à 20m. Les toilettes publiques étant sur la mauvaise pente, le raccorder à la fosse principale est coûteux (environ 5000-6000 € en plus). M. le maire propose de garder la fosse actuelle uniquement pour les toilettes publiques et de raccorder tout le reste sur la nouvelle fosse.

Deux devis ont été réalisés :

- DUBOIS Olivier : 9 262,00 € TTC
- LE MARDELEY : 9 532,92 € TTC

Prévoir en plus environ 500€ HT pour la reprise d'évacuation de la salle des fêtes (entreprise Avenir Confort).
Le conseil valide donc le choix de l'entreprise DUBOIS Olivier pour les travaux qui seront réalisés en début d'année 2019.
M. le Maire précise qu'il attend plusieurs réponses concernant des subventions.

Organisation des vœux de la Mairie :
M. le Maire propose une nouvelle organisation pour ces vœux avec un apéritif de type dînatoire offert à la population. Coût estimé à 500€
Proposition pour le Dimanche 6 janvier 2019 12h à la salle des fêtes de Mainzac.

Présentation au conseil d'un rapport de la Communauté de Communes concernant les « Grands Chiffres » du territoire et de Mainzac. M. Le Maire précise qu'il y a cette année 17 enfants sur la commune entre 2 et 10 ans.

Travaux sur le chemin à Labadias :
Devis accordé de 500€ en partenariat à Javerlhac pour la réfection du chemin « blanc » dans le village de Labadias.

Délibération « Report de prise de compétence Eau et Assainissement » :
Le conseil à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- S'oppose au transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes, à la date du 1er janvier 2020,
- S'oppose au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes, à la date du 1er janvier 2020.

Article « Charente Libre »
Information au conseil de l'article de la Charente Libre du 15 décembre sur la Commune de Mainzac avec distribution à tous les habitants de la commune.

« Tout comme, « les jours avec » et les « jours sans », il peut y avoir des « années avec », ou des « années sans » ! Inspire… expire… à un moment inattendu, la motivation lèvera sans doute le voile de l'inspiration intellectuelle.

La force, la dureté, la brutalité des évènements qui s'enchaînent ; les regards et les attitudes, les mots, les phrases qu'ils soient écrits, prononcés, répétés « Tempête, Ouragan, Séisme, Violence, Viol, Antisémitisme, Populisme, Démocratie, Pollution, Pouvoir d'achat, Endettement, Economie, Taxes, Impôt, Pouvoir exécutif, Dématérialisation, Migration, Lobbyistes, Protectionnisme, Inflation, Rendement, Chômage, Représailles, Misère, Pauvreté, … les mots, les faits s'imposent à la réflexion et inquiètent. Combien d'autres encore ; je ne résiste pas à l'envie d'ajouter « Compétences ».

De l'Etat aux Collectivités territoriales, *les compétences* sont distribuées en tout lieu, à tout va. *Compétence de la distribution de l'eau, compétence voirie* pour ne citer qu'elles. Nous pouvons lire aussi *« les CC (comprendre Communautés de Communes), sont tenues d'exercer les compétences, etc. »* ou encore *« l'exercice des compétences en matière de… ».* Drôle de formulation ; les compétences ne correspondraient donc pas à l'aptitude, à la capacité de faire, de comprendre, d'analyser ?

Nos compétences sont plus ou moins développées, mais il est certain que si elles sont associées à un pouvoir et à un intérêt budgétaire, la définition change la donne.
Bref disons-nous que, de « Compétences » à « Incompétences » il n'y a que deux lettres. »

Que s'est-il passé à MAINZAC en 2018 ?

Le 06 Janvier, les vœux de la Municipalité avant la dégustation des galettes, du pétillant, sans oublier la visite du Père Noël avec sa hotte pleine de cadeaux pour les enfants. Etaient également présents, Messieurs, Jean-Marc BROUILLET Maire de Chazelles et Président de la Communauté de Communes, Patrick BORIE Maire de Marthon et Jean Louis Marsaud, Vice-président de la Communauté de Communes.

Ce même jour, le Comité des fêtes s'est réuni en Assemblée générale, pour élire des membres du Bureau et établir un calendrier des festivités à venir. Nous remercions les personnes qui ont participé à cette réunion, nous nous sentions moins seuls !

Voici l'organisation du Bureau et la liste des « membres actifs » qui aident à la préparation de chaque manifestation :
Présidente, Régine DELAGE – Vice- Présidente, Evelyne MAUBRUN – Secrétaire, Sandrine CAZEMAJOU – Trésorière, Michèle MERCIER - Trésorière adjointe, Vanessa VIGIER
Membres actifs : Linda et Edward BLAND – Ludovic GARDILLOU – Jean-Luc GERVAIS - Kate et Peter GREER- Pascal NEGRIER – Francis ROCHE – Vincent ROCHE – Eileen et John SPENCER-HAMMOND – Julien VIGIER

Vos suggestions, votre participation seront toujours bienvenues.

Le 13 Mai, Repas communal dit « des aînés », pour des retrouvailles simples, amicales et chaleureuses. Nous souhaiterions intituler et organiser ce repas différemment pour que chaque habitant soit associé à cette journée de détente.

Au mois de Juin, sur l'initiative du Maire, une vingtaine de personnes ont participé à la journée *éco citoyenne ;* chacun, chacune s'est exercée ou a transmis ses *compétences* en peinture, ménage, taille des plantes notamment, sous un chaud soleil. Pour clore cette matinée, le parfum et la saveur des bonnes grillades ont réconforté tout ce petit monde de joyeux bénévoles.

Juin, c'est aussi le Mois de la Pentecôte.

Suite à la canicule de 2003, l'Etat a mis en place une journée de solidarité, afin de mieux accompagner les personnes âgées et handicapées (loi du 30 juin 2004). À l'origine, cette journée devait avoir lieu le lundi de la Pentecôte, mais désormais chaque Entreprise reste libre de choisir le jour férié. Tous les salariés relevant du Code du travail ou du Code rural, sont concernés. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), gère les fonds versés.

Pour cette journée travaillée, mais non payée, les Entreprises versent 0,3% de la masse salariale et 0,3% sur la taxation des revenus du capital (dividendes pour les actionnaires, les intérêts, les loyers des terrains). Depuis 2013, les pensions de retraites, d'invalidités, (imposables), participent à cette contribution de solidarité à raison de 0,3%.

A quoi servira la somme récoltée en 2018 ?
Cette somme **devrait** correspondre à environ 2,42 milliards d'Euros, qui seront redistribués de la façon suivante :
1,45 milliards au bénéfice des personnes âgées, répartis de la façon suivante :

- Les Conseils départementaux percevront 483,9 millions d'Euros pour financer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- 967,7 millions d'Euros pour les Etablissements et Services médicaux-sociaux qui accompagnent ces personnes.

967,7 millions d'€ au bénéfice des personnes handicapées, c'est-à-dire :

- 629 millions d'€ versés aux Conseils départementaux pour financer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées.
- 338 millions d'€ pour les Etablissements et Services médico-sociaux qui les accueillent.

Au titre de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, les 765,4 millions d'€ qui devraient être collectés, seront distribués ainsi :

- 453,7 millions d'€ (versés aux Conseils départementaux) **pour augmenter le nombre d'heure de l'aide à domicile** (APA) **aux personnes âgées qui en ont le plus besoin** et diminuer le niveau de participation financière des personnes.
- 180 millions d'€ (versés aux Conseils départementaux) seront attribués pour les actions de **prévention de la perte d'autonomie**.
- 101 millions d'€ pour financer les Etablissements et Services médicaux-sociaux.
- 6 millions d'€ (Conseils départementaux) pour **renforcer l'accompagnement des proches aidants** de personnes âgées en perte d'autonomie et **soutenir le développement de l'accueil familial.**
- 5 millions d'€ pour approvisionner les fonds départementaux de **compensation du handicap.**

Les services du département sont en charge de l'aide à **l'autonomie des personnes âgées.** Ils évaluent les besoins des personnes et attribuent l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et l'**ASH** (aide sociale à l'hébergement). Ils sont également en charge de l'autorisation et du contrôle des services **d'aide à domicile**, des **résidences-autonomie** (ex-logements-foyers) et des **EHPAD** (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et fixent les tarifs des prestations offertes par les établissements et services habilités.

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du département
31, boulevard Émile-Roux
16917 Angoulême Cedex 9
Tél. 05 16 09 50 00
Mail : contact@lacharente.fr

29 juillet à Mainzac – *Michèle Mercier*

Le 29 Juillet, le Comité des fêtes organisait pour la première fois, une journée « vide grenier » et « marché fermier » avec des producteurs locaux. Il faisait chaud, très chaud…l'eau, les jus de fruits et la pression ont coulé à flots. Nous avons pu déguster au choix poulet, canard, bœuf ou cochon, frites, glaces et pâtisseries, sous un chapiteau, à l'abri du soleil. Les enfants se sont rués sur la « barbe à papa » aux multiples couleurs, avant de s'engouffrer dans le château gonflable.

Les stands du vide-greniers ont exposé les articles des plus variés, chaussures vêtements, vaisselle, carillons, vélos, livres, outils de jardin et de bricolage ou encore pierres de collection…

Nous sommes satisfaits de la réussite de cette journée que nous souhaitons renouveler le **dernier dimanche de Juillet 2019.**

Deux années ont été nécessaires pour rédiger la **1ère Constitution française**, adoptée par l'Assemblée devenue Constituante *(limitant le pouvoir royal)* **le 3 Septembre 1791.**
C'est alors une réorganisation complète des institutions. La France demeure une Monarchie, puisque le Roi Louis XVI est toujours à la tête du pays. Il doit prêter serment à la Constitution, il n'est plus que le représentant de la Nation, soumis à la puissance des lois. Il devient le premier fonctionnaire de l'Etat et conserve le droit de choisir ses six Ministres, il nomme les hauts fonctionnaires, les ambassadeurs et les généraux. La Constitution supprime les anciennes Divisions administratives et judiciaires, nommées **Bailliages** ; le terme désignait une **entité territoriale**. C'était des Circonscriptions (divisées en Prévôts, Vicomtés etc.), placées sous l'autorité d'un **Bailli.**
-Les Baillis étaient Agents du Roi. Dans un premier temps ils étaient chargés des fonctions administratives judiciaires, missions temporaires. Vers 1260, ils deviennent Officiers sédentaires placés à la tête des Bailliages et dès le XIV leurs pouvoirs s'amenuisent.

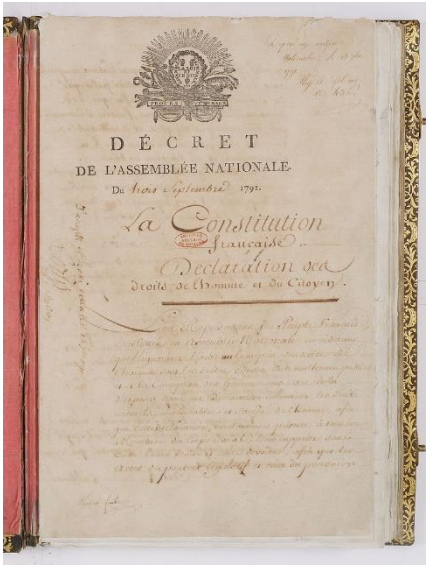
DÉCRET
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Du trois Septembre 1791.
La Constitution
Française.
Declaration des
Droits de l'Homme et du Citoyen.

De 1791 à 1958, la France a connu quinze Constitutions. Celle de 1958 a ouvert la voie à la Vème République qui assure donc la stabilité de l'Etat depuis soixante ans. Une Constitution peut être modifiée, nous dirons qu'il s'agit d'une procédure de révision des règles de fonctionnement.

<u>La Constitution de la Vème République a 60 ans.</u>
Charles DE GAULLE et Michel DEBRE en furent les inspirateurs. Elle fut adoptée par référendum le 28 Septembre 1958 et promulguée le 4 Octobre 1958.
L'objectif, était d'assurer aux pouvoirs publics, l'efficacité, la stabilité et la responsabilité qui avaient fait défaut au cours des IIIème et IVème République.
Depuis la promulgation de cette Constitution, il y a eu vingt-quatre révisions ; nous en citerons trois qui ont modifié l'Exécutif et le Législatif.
1962, Election du Président de la République au suffrage universel direct.
2000, le passage au quinquennat, à l'initiative de Jacques CHIRAC et Lionel JOSPIN.
2008, La version de la Constitution actuelle a été consolidée par la loi constitutionnelle du 23 Juillet 2008, les pouvoirs du Parlement ont été renforcés.
La Constitution, c'est la loi fondamentale d'un Etat ; elle définit les droits, les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique (législatif, exécutif, judiciaire).
C'est un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes **Institutions** composant l'Etat et qui organise leurs relations. **Les Institutions**, sont l'Exécutif (Président etc.), le Législatif (Parlement), la Justice, les Administrations territoriales (*Préfectures*, *Sous-Préfectures etc.)*, et d'autres comme la Cour des comptes (*qui informe les citoyens du bon emploi de l'argent public)*, les Collectivités territoriales.

Avant 1962, le Président de la République était élu au **suffrage universel indirect**, par un Collège d'environ 80 000 « grands électeurs » composé de parlementaires (députés, sénateurs), conseillers généraux, élus municipaux. La durée du **mandat** présidentiel était **de sept ans**. Le septennat relevait plutôt d'un héritage monarchique des Constitutions précédentes. Les Parlementaires étaient directement élus par le peuple, ils avaient ainsi plus de légitimité que le Président qui n'exerçait pas de véritables fonctions.

La **première élection** présidentielle au **suffrage universel direct** s'est déroulée les 5 et 19 Décembre 1965. Elu directement par la Nation, le Président en devient donc le représentant direct, il a tous les pouvoirs.
Le Premier Ministre (Chef du Gouvernement) désigné par le Président, en est le représentant indirect.

Le mandat a donc été ramené à une période de cinq ans (aligné sur la durée du mandat de Député), pour entre autres, diminuer les risques de cohabitation.

A l'occasion du soixantième anniversaire de la Constitution de la Vème République, le Président Emmanuel MACRON a rappelé *(je cite)* « la *nécessité de la réforme constitutionnelle, dont l'examen parlementaire reprendra en Janvier 2019 ».*

Gouv.fr

Je n'ai pas l'intention de faire un cours d'Histoire de France, il me semble intéressant de se remémorer ou découvrir les Présidents des cinq Républiques françaises depuis 1792.)

La France a toujours été une Monarchie ou un Empire, excepté deux périodes : après l'abolition de la Royauté par la Convention, de Septembre 1792 à Mai 1804, **Première République.**
(La République prend fin en 1804, lorsque Napoléon 1er instaure le Premier Empire), et de Février 1848 à Décembre 1852, c'est la **Deuxième République (**Napoléon III). **Grand mouvement social en 1848**, avec l'insurrection des quartiers populaires de l'est de Paris. Question sociale du droit au travail, chômage, hausse des impôts qui irritent les paysans.
Troisième République
* Le pays est au plus fort de la tourmente (Monarques et Républicains) lorsqu'**Adolphe THIERS** (1871-1873), est élu par les Députés en 1871. Son fort penchant pour les républicains détériore ses relations avec la majorité monarchiste de l'Assemblée, il démissionne en 1873.
* Son successeur Patrice **DE MAC MAHON** (1873-1879) est d'origine irlandaise, il est né au château de Sully près d'Autun (Bourgogne). Il est élu dans l'attente d'une restauration de la monarchie ; et c'est le début de l'instauration du **Septennat.** Il démissionne en 1879.
* Originaire du Jura, son successeur **Jules GREVY**) est élu par le Congrès de Versailles en 1879, il est réélu en 1885, et démissionne en 1887 suite à un scandale qui concerne son gendre.
* Lui succède, en 1887, **Marie-François SADI-CARNOT** né à Limoges en 1837. Il sera assassiné à Lyon en 1894, par un anarchiste.
* **Jean CASIMIR-PERRIER**, fils d'un ministre de Thiers et Petit-fils du Président du Conseil de Louis-Philippe, est né à Paris. C'est sous son mandat que débute l'affaire Dreyfus. Peu à l'aise dans ses fonctions, il démissionne en 1895 et se retire de la vie politique.
* Son successeur **Félix FAURE** est né à Paris. Son mandat est marqué par une intense activité diplomatique. Il reçoit le Tsar Nicolas II à Paris pour renforcer l'alliance avec la Russie. Il est également confronté au développement de l'affaire Dreyfus lors de la publication de la lettre d'Emile Zola dans le journal « l'Aurore » (J'accuse). Il meurt subitement au Palais de l'Elysée en 1899.
* C'est donc **Emile LOUBET** né dans la Drôme en 1838, qui devient Président. Il signera la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en Décembre 1905. L'exposition universelle de 1900 est organisée pendant son septennat ; plus de vingt et un mille Maires sont présents dans les jardins des Tuileries et son activité sur la scène internationale est intense.
* Il transmet ses pouvoirs à **Armand FALLIERES** le 18 Février 1906. Né à Mézin (Lot et Garonne) en 1868 Armand Fallières est Conseiller municipal, Maire, Conseiller général de Nérac et occupe plusieurs postes ministériels. Elu Président de la République, il nomme à la tête de son gouvernement plusieurs personnalités de la IIIème République (Clémenceau, Briand, Caillau, Poincaré). La situation intérieure est assez troublée pendant son Septennat. La triple « Entente » entre le France, la Grande-Bretagne et la Russie est signée en Août 1907. Il se retire définitivement de la politique en 1913.
* Avocat au barreau d Paris, **Raymond POINCARE** né à Bar-Le-Duc en 1860, est donc élu Président de la République en 1913, face à une guerre qui se profile. Il fait appel à son ennemi politique, Clemenceau, qui devient Président du Conseil le 16 novembre 1917. Raymond POINCARE termine son septennat en 1920.
* **Paul DESCHANEL** lui succèdera peu de temps ; élu le 17 Janvier 1920, les premiers troubles mentaux apparaissent au mois de Mars suivant et le 21 Septembre 1920 il annonce sa démission au Parlement par un message. Il quitte l'Elysée pour être hospitalisé et dès son rétablissement, il occupe les fonctions de Sous-Préfets, Sénateur et décède à Paris le 28 Avril 1922.
***Alexandre MILLERAND** est né à Paris en 1859. Ce licencié en droit deviendra un Avocat d'affaires important. Après plusieurs postes de Ministre et suite à l'incapacité de Paul DESCHANEL, il est élu Président de la République le 23 Septembre 1920. Il manifeste son intention de réduire le rôle du Parlement entre autres ; il sera contraint de démissionner le 11 Juin 1924.
*** Gaston DOUMERGUE** est né dans le Gard en 1863. Juge de paix à Alger, Député radical à Nîmes, il occupe plusieurs postes ministériels de 1906 à 1910, Sénateur, Président du Conseil etc. puis sera élu à la Présidence de la République en 1924. Il est partisan d'une politique de fermeté vis-à-vis de l'Allemagne face au nationalisme renaissant ; son septennat est marqué par une forte instabilité ministérielle.
*** Paul DOUMER** est né à Aurillac en 1857. Tour à tour coursier, ouvrier graveur, licencié en mathématiques et en droit, il occupera différents postes du monde politique. Il est élu le 13 Juin1931 et sera assassiné à Paris le 6 Mai 1932 par un émigré russe souffrant de troubles mentaux.

***Albert LEBRUN** est né en Meurthe et Moselle en 1871. Polytechnicien, ingénieur des mines, il est élu à la Présidence le 10 Mai 1932. Instabilité ministérielle au cours du septennat *(17 Présidents du conseil de 1932 à 1940)*, émeute de 1934. Des mesures à caractère social sont adoptées en 1936 : salaires, droit syndical, conventions collectives, temps de travail et congés payés. Le 16 Juin 1940 il désigne Philippe PETAIN Président du conseil et se replie avec le gouvernement, à Tours, Bordeaux puis Vichy. Sans démissionner il laisse le pouvoir à PETAIN. Arrêté par la gestapo en Août 1943, LEBRUN sera déporté en Allemagne. Il témoigne au procès de PETAIN en1945 et meurt à Paris en 1950.

Il n'y a pas eu de Président entre 1940 et 1947

La loi constitutionnelle du 10 Juillet 1940, marque la **fin de la IIIème République** et donne *« tous les pouvoirs au gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du Maréchal PETAIN pour élaborer une nouvelle Constitution de l'Etat français ».*

Le Général DE GAULLE crée et préside le Comité Français de Libération Nationale (CFLN). Ce comité sera transformé par ordonnance de 1944 en Gouvernement provisoire de la République française, sous son autorité.

* Le 16 Janvier 1947, **Vincent AURIOL** né en Haute-Garonne en 1884, licencié en droit et en sciences politiques, chef de file du mouvement socialiste, devient **Premier Président de la IVème République**. Il était le père de Jacqueline ARIOL, détentrice en 1952, du record du monde de vitesse sur avion à réaction et son fils Paul était organisateur du maquis du Tarn. Le Parlement se réunit en congrès à Versailles du 17 au 23 Décembre 1953, pour procéder à l'élection du prochain Président.

* **René COTY** né au Havre en 1882, sera élu Président de la République et de l'Union française, au treizième tour de scrutin en 1953, il a 72 ans. En Mai 1958, il fait appel à Charles DE GAULLE qui accepte le soir même de constituer un gouvernement. Né à Lille en 1890, le Général est blessé à plusieurs reprises pendant la première guerre, est fait prisonnier par les Allemands et sera libéré le 11 Novembre 1918. Il est aux origines de la « France libre » (18 Juin 1940).

* **Charles DE GAULLE** père fondateur de la **Vème République** promulguée le 4 Octobre 1958, est élu Président au suffrage universel indirect, le 21 Décembre 1958. Confronté à la crise très importante de Mai 1968, il réussit à apaiser la situation en accordant certains avantages aux ouvriers. Son projet sur la régionalisation et la réforme du Sénat est rejetée par les français lors du référendum, par 52,4% des voix. Il préfère démissionner et se retire à Colombey-les-Deux-Eglises, où il meurt le 9 Novembre 1970.

* Né dans le Cantal en 1911, son premier ministre **Georges POMPIDOU** convaincu que le niveau de vie des Français est lié à la modernisation de l'appareil de production et à sa compétitivité, entreprend la rénovation de l'industrie et met sur pied la politique d'aménagement du territoire. Il est à l'origine des accords de Grenelle qui aboutissent à une augmentation de 30 à 35% du taux horaire du SMIG (instauré le 11/02/1950) et 10 à 20% en moyenne, des salaires réels. Il est élu Président le 15 Juin 1969 avec plus de 58% des suffrages, face à Alain POHER *(par intérim)*. Gravement malade, POMPIDOU décède en cours de mandat le 2 Avril 1974.

* **Alain POHER** né le 17 Avril 1909 en Seine et Oise, est Président du Sénat de 1968 à 1992. Selon les Institutions, il a assuré l'intérim de la Présidence à deux reprises. Une première fois, après la démission de De Gaulle, du 28 Avril au 20 Juin 1969 et une deuxième fois, après le décès de Pompidou, du 2 Avril au 19 Mai 1974.

* **Valéry GISCARD D'ESTAING** est né en Allemagne en 1926. Inspecteur des finances, Député, secrétaire d'Etat, ministre des finances, de l'économie, des affaires économiques dans différents gouvernements de 1962 à 1974, est élu Président de la République jusqu'en 1981.

* Né en 1916 à Jarnac en Charente, **François MITTERRAND** fut ministre de l'intérieur sous Mendès France en 1954, garde des sceaux sous Guy Mollet en 1956. Candidat unique de la gauche en 1965, il mit le Général DE GAULLE en ballotage en recueillant près de 45% des suffrages au second tour. C'est en 1981 qu'il est élu Président de la République pour un premier mandat. Le 18 septembre de la même année, le projet de loi (*Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice)* portant **abolition de la peine de mort** est adopté par l'Assemblée nationale. Réélu en 1988 pour un deuxième mandat, Mitterrand connait des périodes de cohabitations au cours de ces deux septennats (1986/1988 et 1993/1995). À l'origine de grands travaux comme l'Arche de la Défense, le Grand Louvre la Bibliothèque nationale, il décède le 8 Janvier 1996.
***Jacques CHIRAC** est né à Paris en 1932. Premier Maire de Paris, il a été deux fois premières ministres ; de 1974 à 1976 sous la Présidence de Giscard d'Estaing et de 1986 à 1988 en cohabitation avec Mitterrand. Il a effectué deux mandats à la Présidentielle de Mai 1995 à Mai 2007.
* **Nicolas SARKOZY** est né à Paris en 1955. Ancien Avocat au barreau de Paris, Député-Maire, Président de Conseil général, Ministre, il est élu Président de la République le 6 Mai 2007**.**
* **François HOLLANDE** est né à Rouen en 1954. Premier secrétaire du Parti socialiste, Maire de Tulle, Député de Corrèze, cet ancien élève de l'ENA (école nationale de l'administration) diplômé d'HEC (hautes études commerciales) est élu Président en Mai 2012.
* **Emmanuel MACRON** est né à Amiens en 1977. Diplômé de l'ENA, il a travaillé quatre ans à l'inspection générale des finances, puis dans le secteur bancaire. Il a été secrétaire général adjoint de la Présidence de la République, ministre de l'économie de l'industrie et du numérique. Elu le 7 Mai 2017, il est le **huitième Président de la Vème République**.

Gouv.fr

Les Elections européennes en 2019

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le **23 et le 26 mai 2019.**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
Le 23 Juin 2016, suite au Référendum organisé par l'ancien Premier ministre David CAMERON, 51,9% des Britanniques ont choisi de ne plus faire partis de l'Union européenne – d'où le mot « Brexit », abréviation de « British Exit ».

Les élections des Députés européens ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**. Les candidats sont élus pour cinq ans, selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages, bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. .
Depuis le « Brexit », le nombre de sièges au Parlement passe de 751 à 705.
Les députés au Parlement européen partagent leur temps entre leur circonscription, Strasbourg – où se tiennent 12 périodes de session par an - et Bruxelles, où ils assistent aux périodes de session supplémentaires, ainsi qu'aux réunions des commissions et des groupes politiques

En France, les Elections européennes se dérouleront le
DIMANCHE 26 MAI 2019

Certaines prestations accordées par le Département ou les Caisses de Retraites, ne sont que des avances.
Au décès du bénéficiaire, elles doivent être remboursées sur la succession.

LES AIDES RECUPERABLES

- L'aide sociale du Département, qui finance : les services à domicile (aide- ménagère, portage des repas). Les aides reçues sont à rembourser au-delà de 760 €. Si la succession nette (une fois toutes les dettes déduites), est supérieure à 46 000 €, la récupération s'effectue sur la partie excédant ce montant.
- Les dépenses hôtelières (gîte et couverts) facturées par la Maison de retraite. L'aide est, en principe, entièrement récupérable dès le premier €uro versé quel que soit le montant de la succession.
- Le Président du Conseil départemental, décide de réclamer ou non le remboursement, ou d'en déduire le montant, au regard de la situation des héritiers (ressources, charges de famille, état de santé…) ou du soutien qu'ils ont apporté au bénéficiaire de l'aide. Mais compte-tenu des charges financières des Départements, les recours sur succession sont désormais quasi systématiques.
- Si le montant de la succession est insuffisant, les aides sont récupérables sur le capital d'assurance-vie, correspondant aux versements effectués après 70 ans.
- L'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), sont récupérables en partie, sur le montant net de la succession au-delà de 39 000 €. Pour un décès survenu à compter du premier Avril 2018, les Allocations versées pendant 1 an, sont récupérables à hauteur de 6 571 €, pour une personne seule et 8 667,76 €, si elles sont versées à un couple.

PREFERER UNE AIDE A LA FAMILLE

Avant de demander une aide récupérable au Département, ou à sa Caisse de retraite, mieux vaut en parler à ses enfants.

- Au nom de l'obligation alimentaire, les enfants sont tenus de venir en aide à un parent dans le besoin. Il peut être judicieux d'accepter leur aide, sous forme de pension alimentaire, plutôt que de demander une Allocation récupérable. Avoir à rembourser celle-ci, risquerait de les contraindre à vendre un bien qu'ils souhaiteraient conserver après votre décès (maison par exemple).

- Des avantages fiscaux à la clé. Pour le calcul de leur impôt : L'intégralité de la pension qu'ils vous versent sera déductible de leurs revenus.

- Vous devrez ajouter la pension alimentaire à vos revenus, ce qui peut vous rendre imposable, ou majorer votre impôt. Mais si vous vivez en Maison de retraite et que la somme correspond aux frais d'hébergement de l'établissement, vous n'aurez pas à la déclarer.

Jean-Pierre BOUTAUDON

HISTORIQUE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Maréchaussée devenue Gendarmerie, c'est 8 siècles d'histoire de France

Napoléon en avait donné la première définition dans sa lettre au Roi de Naples le 16 mai 1806 en écrivant : la Gendarmerie est une organisation à part,c'est la manière la plus efficace de maintenir la paix d'un pays,c'est une surveillance moitié civile moit militaire répandue sur toute la surface « et il ajoutait la troupe chargée de l'ordre au dedans, ne doit pas être privé de l'honneu servir la patrie au dehors ». Il soulignait ainsi le double caractère civil et militaire de l'institution.

La Maréchaussée avait été créée au moyen-âge pour lutter contre les invasions et de brigandage avec une cavalerie constituée de « Gens d'Arme » appelée par les rois « Maréchaussée » qui l'utilisaient en grandes chevauchées à caractère militaire, in fisantes pour garantir la sécurité publique.

C'est François 1er qui s'inquiétant alors ,décida de la répartition sur tout le territoire d'une force statique composée brigades installées dans les chefs-lieux de cantons dans des hôtels dits de la « Maréchaussée »

Cette institution de l'ancien régime était plus tard confirmée par la révolution, développée par le premier empire , r tenue par la royauté et remplacée par la République .La gendarmerie nationale était née! L'organisation nouvelle ainsi fixée pour le p devait-être ensuite adaptée aux territoires d'outre-mer, au fur et à mesure de leur intégrations.

Au long des siècles ,le statut et les missions de la gendarmerie évoluant face aux exigences des différents régimes , finissaient par aboutir au décret du 20 mai 1903 toujours en vigueur.

Celles-ci disposaient que la gendarmerie serait désarmée , placée dans les attributions des ministres de la défense p l'organisation , l'administration et le personnel , de l'intérieur pour l'ordre public et de la justice pour l'exercice de la police judiciair

De plus , ces dispositions étaient adaptées au découpage territorial civil et militaire du pays , afin qu'à chacun de ceux-ci corresponde responsable de la gendarmerie. C'est ainsi qu'aux chefs lieux du département se trouve aujourd'hui un Colonel commandant d'un gro ment ; de l'arrondissement , un Chef d'escadron commandant une compagnie , et du canton , un sous-officier supérieur commandan brigade .

La gendarmerie nationale dont les effectifs mouvants comptent environ 2 000 officiers , 63 000 sous-officiers et 1 200

Auxiliaires volontaires , dont la plupart envisagent de concourir pur y accéder.

Pour son fonctionnement , la gendarmerie d'aujourd'hui comprend une direction et une inspection générales avec un centre administratif et technique , ainsi que la direction des écoles , qui dirigent :

La gendarmerie départementale , la gendarmerie mobile et la garde républicaine de Paris , ainsi que les formations spécialisées dans leur emploi telles la gendarmerie de l'air et celle des transports aériens , la gendarmerie maritime , ainsi que des formations outre-mer et des missions d'assistance aux pays étrangers.

Parmi les changements récemment apportés , il faut souligner le rattachement de l'institution au ministère de l'intérieur en matière de budget et d'emploi , sans toutefois supprimer le caractère militaire et l'aide apportée aux Armées en matière prévôtale.

De même il a été créé une direction de la police scientifique avec des laboratoires et des équipes spécialisées dans tous les groupements.

Enfin sur le plan des services est apparu le GIGN , groupement d'interventions délicates , et le principe de regroupement des brigades pour des patrouilles de surveillance et d'intervention.

Au plan militaire , la gendarmerie ne participe plus aux combats en unités constituées comme sous Napoléon où elle avait brillé lors des quatre victoires inscrites sur son étendard par décision de l'empereur. toutefois elle avait été largement engagée dans les combats d'Indochine et par la suite dans les commandos de chasse de gendarmerie en Algérie.

Cette diversité d'actions , ses possibilités d'adaptation , son efficience et sa fidélité toujours remarquées , sont devenues les caractères essentiels de la gendarmerie Française.

Ainsi par ses fonctions exercées depuis des siècles pour la protection du citoyen et de l'état , ainsi que la défense de la patrie , la gendarmerie reste un élément constitutif du pays faisant partie du patrimoine national.

Jean Pierre Boutaudon

MSAP La Rochefoucauld – Porte du Périgord

Communiqué aux communes

L'accès aux services administratifs ou aux organismes sociaux n'est pas toujours aisé : concentration des services sur Angoulême, multiplication des démarches en lignes, problèmes de mobilité…
Autant de difficultés auxquelles vous pouvez être confronté.
Bien consciente de la nécessité de donner davantage de proximité et de facilité d'accès à différents services publics comme la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou Pôle Emploi, la Communauté de Communes proposera un nouveau service aux habitants de son territoire en ouvrant une **Maison de services au public (MSAP)** à compter du 11 décembre 2018. Cette MSAP sera implantée en plein centre de La Rochefoucauld, dans les locaux de la Communauté de Communes située au 1 avenue de la Gare.
L'objectif de cette MSAP est de proposer un véritable service public de qualité (accueil, information et orientation), un accompagnement de premier niveau (aide à l'utilisation des services en ligne, aide aux démarches administratives) dans un lieu proposant les conditions matérielles de qualité pour établir ces démarches (internet, photocopieur…).

Informations pratiques :

- Tél. : 05 45 63 12 10
- Courriel : msap@rochefoucauld-perigord.fr
- Horaires d'ouverture :

Maison de services au public

Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

Lundi :	13h00 – 14h00 sur RDV uniquement	14h00 – 18h30
Mardi :		13h30 – 17h00
Mercredi :	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi :		13h30 – 17h00
Vendredi :	08h30 – 12h00	13h30 – 16h30

Dans un contexte récent et particulier lié à la tempête de grêles du 04 juillet ayant touché 11 communes de notre territoire, la MSAP aura, temporairement, la vocation d'offrir un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation sur les démarches en lien avec ce sinistre et un accompagnement administratif accru sur les cartes grises notamment.

Puisque nous parlons de Don, de Collecte dans le milieu médical, voici une autre information importante pour beaucoup de malades - *La moelle osseuse est notre usine à fabriquer le sang. Les cancers du sang surviennent lorsqu'elle dysfonctionne, affectant la matière première que sont les cellules souches. Aujourd'hui, il existe 29 millions d'inscrits, dont un peu plus de 270 000 en France, dans l'un des 100 registres de donneurs dans le monde. A titre de comparaison, ils sont 7 millions en Allemagne. Cet écart s'explique par le manque d'informations générales- (échos santé).* Les cellules souches permettent par exemple à, notre cœur de battre, notre cerveau de penser, nos reins de filtrer le sang de ses impuretés.

Qui peut devenir donneur de moelle osseuse ? Il faut être en parfaite santé et avoir entre 18 et 50 ans compris, pour s'inscrire (même si on peut donner jusqu'à 60 ans), se soumettre à un entretien médical sur ses antécédents médicaux et son mode de vie ; s'engager à rester joignable et se rendre disponible pour les examens médicaux. Pour notre secteur les centres référents sont Poitiers, Limoges, Angoulême. Il existe aussi plusieurs centre associatifs pour obtenir tous renseignements utiles, comme « France ADOT » dont le secrétariat se situe 373 Rue de Périgueux à Angoulême 0545398450, ou encore à Soyaux, 86 Avenue du Général De Gaulle 0545398450.

COMMUNICATION PAR SMS

Mes chers amis,

Voilà bientôt 2ans que nous avons mis en place ce moyen de communication moderne afin de pouvoir vous transmettre des informations rapidements.

Nous envoyons aujourd'hui à **45 personnes** ces messages par SMS. Pour que ce moyen de communication soit le plus efficace possible, il est primodial de pouvoir transmettre à l'ensemble des foyers de la commune.

Si vous souhaitez pouvoir recevoir ces SMS, je vous invite à vous inscrire en mairie en nous donnant votre N° de téléphone mobile.

Dominici Patrice, Maire

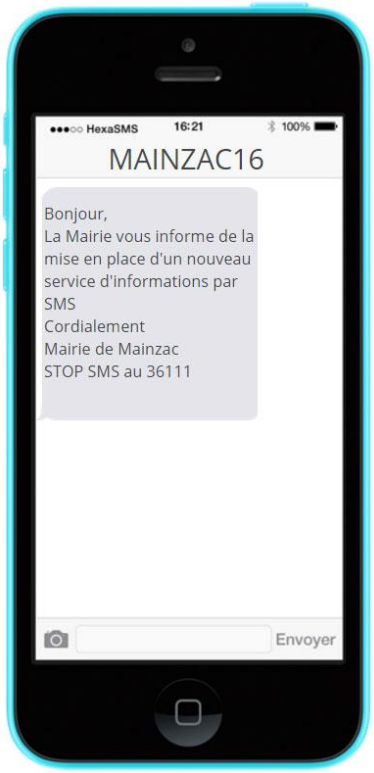

calitom service public des déchets

Mainzac

CALENDRIER 2019 DES COLLECTES DES DÉCHETS - Sont inclus les reports dûs aux jours fériés

Vos jours de collecte sont	pour les sacs jaunes	vendredi matin	1 semaine sur 2	à partir du 11 janvier

JANV. 19	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 20
M1 FÉRIÉ	V1	V1	L1 14	M1 FÉRIÉ	S1	L1 27	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ
M2	S2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2 36	M2	S2	L2 49	J2
J3	D3	D3	M3	V3	L3 23	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3
V4	L4 06	L4 10	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 45	M4	S4
S5	M5	M5	V5	D5	M5	V5	L5 32	J5	S5	M5	J5	D5
D6	M6	M6	S6	L6 19	J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6 02
L7 02	J7	J7	D7	M7	V7	D7	M7	S7	L7 41	J7	S7	M7
M8	V8	V8	L8 15	M8 FÉRIÉ	S8	L8 28	J8	D8	M8	V8	D8	M8
M9	S9	S9	M9	J9	D9	M9	V9	L9 37	M9	S9	L9 50	J9
J10	D10	D10	M10	V10	L10 FÉRIÉ 24	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10
V11	L11 07	L11 11	J11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11
S12	M12	M12	V12	D12	M12	V12	L12 33	J12	S12	M12	J12	D12
D13	M13	M13	S13	L13 20	J13	S13	M13	V13	D13	M13	V13	L13 03
L14 03	J14	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14 42	J14	S14	M14
M15	V15	V15	L15 16	M15	S15	L15 29	J15 FÉRIÉ	D15	M15	V15	D15	M15
M16	S16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 38	M16	S16	L16 51	J16
J17	D17	D17	M17	V17	L17 25	M17	S17	M17	J17	D17	M17	V17
V18	L18 08	L18 12	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18 47	M18	S18
S19	M19	M19	V19	D19	M19	V19	L19 34	J19	S19	M19	J19	D19
D20	M20	M20	S20	L20 21	J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20 04
L21 04	J21	J21	D21	M21	V21	D21	M21	S21	L21 43	J21	S21	M21
M22	V22	V22	L22 FÉRIÉ 17	M22	S22	L22 30	J22	D22	M22	V22	D22	M22
M23	S23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 39	M23	S23	L23 52	J23
J24	D24	D24	M24	V24	L24 26	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24
V25	L25 09	L25 13	J25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 48	M25 FÉRIÉ	S25
S26	M26	M26	V26	D26	M26	V26	L26 35	J26	S26	M26	J26	D26
D27	M27	M27	S27	L27 22	J27	S27	M27	V27	D27	M27	V27	L27 05
L28 05	J28	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28 44	J28	S28	M28
M29		V29	L29 18	M29	S29	L29 31	J29	D29	M29	V29	D29	M29
M30		S30	M30	J30 FÉRIÉ	D30	M30	V30	L30 40	M30	S30	L30 01	J30
J31		D31		V31		M31	S31		J31		M31	V31

calitom service public des déchets

Mainzac

CALENDRIER 2019 DES COLLECTES DES DÉCHETS - Sont inclus les reports dûs aux jours fériés

Vos jours de collecte sont	pour les sacs noirs	vendredi matin	1 semaine sur 2	à partir du 5 janvier

JANV. 19	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 20
M1 FÉRIÉ	V1	V1	L1 14	M1 FÉRIÉ	S1	L1 27	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ
M2	S2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2 36	M2	S2	L2 49	J2
J3	D3	D3	M3	V3	L3 23	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3
V4	L4 06	L4 10	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 45	M4	S4
S5	M5	M5	V5	D5	M5	V5	L5 32	J5	S5	M5	J5	D5
D6	M6	M6	S6	L6 19	J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6 02
L7 02	J7	J7	D7	M7	V7	D7	M7	S7	L7 41	J7	S7	M7
M8	V8	V8	L8 15	M8 FÉRIÉ	S8	L8 28	J8	D8	M8	V8	D8	M8
M9	S9	S9	M9	J9	D9	M9	V9	L9 37	M9	S9	L9 50	J9
J10	D10	D10	M10	V10	L10 FÉRIÉ 24	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10
V11	L11 07	L11 11	J11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11
S12	M12	M12	V12	D12	M12	V12	L12 33	J12	S12	M12	J12	D12
D13	M13	M13	S13	L13 20	J13	S13	M13	V13	D13	M13	V13	L13 03
L14 03	J14	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14 42	J14	S14	M14
M15	V15	V15	L15 16	M15	S15	L15 29	J15 FÉRIÉ	D15	M15	V15	D15	M15
M16	S16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 38	M16	S16	L16 51	J16
J17	D17	D17	M17	V17	L17 25	M17	S17	M17	J17	D17	M17	V17
V18	L18 08	L18 12	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18 47	M18	S18
S19	M19	M19	V19	D19	M19	V19	L19 34	J19	S19	M19	J19	D19
D20	M20	M20	S20	L20 21	J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20 04
L21 04	J21	J21	D21	M21	V21	D21	M21	S21	L21 43	J21	S21	M21
M22	V22	V22	L22 FÉRIÉ 17	M22	S22	L22 30	J22	D22	M22	V22	D22	M22
M23	S23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 39	M23	S23	L23 52	J23
J24	D24	D24	M24	V24	L24 26	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24
V25	L25 09	L25 13	J25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 48	M25 FÉRIÉ	S25
S26	M26	M26	V26	D26	M26	V26	L26 35	J26	S26	M26	J26	D26
D27	M27	M27	S27	L27 22	J27	S27	M27	V27	D27	M27	V27	L27 05
L28 05	J28	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28 44	J28	S28	M28
M29		V29	L29 18	M29	S29	L29 31	J29	D29	M29	V29	D29	M29
M30		S30	M30	J30 FÉRIÉ	D30	M30	V30	L30 40	M30	S30	L30 01	J30
J31		D31		V31		M31	S31		J31		M31	V31

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…

Contacter Michèle Mercier (remymichele@numericable.fr, ou Christelle Gaillard à la Mairie

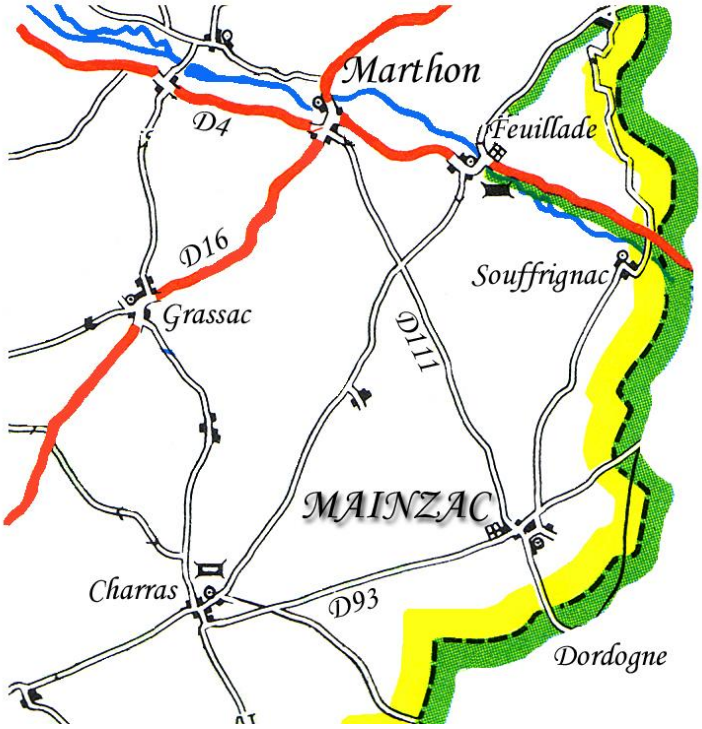

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac

Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.fr

www.mainzac16.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00	à	18h00
Mardi :	08h00	à	12h00
Jeudi :	14h00	à	18h00

rendez-vous possible…

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 70 exemplaires (2,40€TTC/journal)
Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici